



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P208_2024

Date : 24/05/2024

OBJET : Rénovation de la piscine des Pieux - Lots 12 et 15

Exposé

Le projet de rénovation de la piscine des Pieux a fait l'objet d'une consultation de travaux en avril 2023, à l'issue de laquelle les lots 1, 2, 7, 9 et 13 ont été attribués et les lots 3, 4, 5, 6, 8, 10, 11, 12, 14 et 15 ont été déclarés sans suite.

Aussi, une nouvelle procédure adaptée a été lancée en février 2024 pour l'attribution des 10 lots restants.

Après examen des candidatures, analyse et classement des offres, il est proposé d'attribuer le lot n°12 « Étanchéité liquide - Revêtements de sols et muraux carrelés » à l'entreprise GROUPE VINET et le lot n°15 « VRD - Espaces verts » à l'entreprise COLAS France. Ces deux sociétés ont présenté les offres économiquement les plus avantageuses au regard des documents de la consultation.

En raison d'une absence d'offre, il a été constaté l'infructuosité des lots 6 « Métallerie acier et inox » et 8 « Traitement d'eau ». Les six autres lots feront l'objet d'une attribution ultérieure.

Aussi, il est proposé de conclure ces 2 lots attribuables sans attendre le résultat des offres finales des autres lots.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2024_060 du 4 avril 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°7,

Vu le Code de la Commande Publique,

Décide

- **De signer** les marchés publics de travaux pour la rénovation de la piscine des Pieux avec les entreprises suivantes :
 - Lot 12 « Étanchéité liquide - Revêtements de sols et murs carrelés » : entreprise **GROUPE VINET** - 5 avenue de la Loge - 86060 POITIERS pour un montant de 181 000,00 € HT, soit 217 200,00 € TTC,
 - Lot 15 « VRD - espaces verts » : entreprise **COLAS France** - 19 rue Hervé Dannemont - 50700 BRIX, d'un montant de 87 888,43 € HT, soit 105 466,12 € TTC pour les travaux et d'un montant de 1 264,22 € HT, soit 1 517,06 € TTC pour l'entretien des espaces verts pendant un an après réception,
- **De dire** que les crédits sont inscrits au budget principal - Ldc 81573,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE